

Rapport des jurys des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie

Session 2016

Contexte réglementaire

Les concours externe et interne pour le recrutement des techniciens supérieurs de la météorologie sont prévus par le **Décret n° 2011-1139 du 21 septembre 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs de la météorologie**.

Les modalités des concours sont fixées par arrêtés ministériels du 27/12/2012.

Les 2 épreuves écrites des 2 concours sont communes et sont décomposées ainsi :

- Épreuve n° 1 : réponse à une série de questions à partir d'un ou plusieurs documents portant sur un sujet d'actualité et rédaction d'un commentaire (durée 3 heures ; coefficient 3).

Cette épreuve est destinée à apprécier les facultés d'analyse et de synthèse du candidat, sa qualité rédactionnelle et son aptitude au raisonnement.

- Épreuve n° 2 : questionnaire composé de 25 questions maximum, fermées ou ouvertes (durée 3 heures ; coefficient 5), portant sur :

Pour la filière instruments et installations : une partie du programme d'enseignement de mathématiques de la classe de terminale des séries technologiques STI2D et STL et une partie du programme des enseignements technologiques transversaux et des enseignements spécifiques de la spécialité système d'information et numérique du cycle terminal de la série STI2D.

Pour la filière exploitation : une partie du programme de l'enseignement spécifique de mathématiques de la classe de terminale de la série scientifique et une partie du programme de l'enseignement spécifique de physique-chimie de la classe de terminale de la série scientifique

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à une des épreuves est éliminatoire.

En cas d'égalité en nombre de points entre plusieurs candidats inscrits dans la même spécialité, la priorité est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve orale d'admission et, en cas de nouvelle égalité de note à l'épreuve orale d'admission, à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve n° 2 d'admissibilité.

Ne peuvent être déclarés admis que les candidats ayant obtenu un nombre de points au moins égal à 150 points.

En cas de partage des voix lors des délibérations du jury, celle du président est prépondérante.

L'ouverture du concours pour 2016 et le nombre de places offertes ont été fixés par décision du PDG du 17 février 2016.

Composition du jury

La composition des jurys pour les concours externe et interne TSM a fait l'objet d'une décision, pour chacun des jury, du Président Directeur Général en date du 24 février 2016.

Concours externe

Président :

- M. Philippe BOUGEAULT, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Vice-Président :

- M. Claude LEGLANTIER, Ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie

Membres de jury :

- Mme Nathalie CERISIER, Ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie

- M. Denis THEVENIN, Chef d'unité technique

Concours interne

Président :

- M. Alain BEURAUD, Chef d'unité technique

Vice-Président :

- Mme Nicole GIRARDOT, Ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie

Membres de jury :

- Mme Marie-Annick BUHLER, Chef d'unité technique

- Mme Claudine GUEGUEN, Ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie

Examineurs :

Epreuve n°1 commune

- Mme Véronique ROLLAND, professeur certifiée en lettres modernes

Epreuve n°2 spécialité « instruments et installations »

- M. Vincent CAUBERE, professeur certifié en mathématiques

- M. Bruno ROBERT, professeur certifié en génie électronique

Le calendrier

A noter : les concours externe et interne n'ont été ouverts que pour la seule spécialité instruments et installations .

Le calendrier et les éléments de cadrage sont rappelés dans la note d'information de la DRH du 16/04/2015 :

Nombre de postes ouverts en filière instruments : 4 externes et 1 interne

Date limite de dépôt des candidatures : 22/03/2016

Date des épreuves écrites : 03/05/2016

Date du jury d'admissibilité : concours interne : 03/06/2016

concours externe : 20/06/2016

Date des épreuves orales : concours interne : 24/06/2016

concours externe : du 05/07/2016 au 07/07/2016

Date du jury d'admission : concours interne : 24/06/ 2016

concours externe : 07/07/2016

Chiffres 2016

Nombre de candidats à l'épreuve écrite :

- concours externe : 189 inscrits, 59 présents

- concours interne : 5 inscrits, 5 présents

Nombre d'admissibles :

- concours externe : 18

- concours interne : 4

Nombre d'admis :

- concours externe : 4

- concours interne : 1

Avis et recommandations des examinateurs sur les épreuves écrites du concours TSM 2016

Épreuve de technologie :

Une majorité de candidats ne maîtrise pas les notions fondamentales de codage de l'information (conversions binaire/hexadécimal/décimal, le fonctionnement des circuits logiques élémentaires combinatoires et séquentiels). De même en électronique analogique, peu de candidats sont capables de lire et identifier les grandeurs élémentaires d'un signal analogique (période, fréquence, amplitude...) ou d'effectuer un calcul simple sur un circuit (application loi d'ohm ou pont diviseur de tension).

La seule question correctement traitée par l'ensemble des candidats portait sur l'adressage IP d'un équipement informatique.

Les candidats sont invités à préparer sérieusement cette épreuve en renforçant leurs connaissances sur les concepts fondamentaux des circuits électriques numériques et analogiques.

Avis et recommandations du jury sur les épreuves du concours externe TSM 2016

Le nombre de candidats admissibles avait été arrêté à 18. Seuls 14 candidats ont participé aux épreuves orales, 4 candidats ayant réussi par ailleurs d'autres concours.

L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury à partir d'un texte ou d'une citation de portée générale tiré au sort par le candidat, permettant d'apprécier ses qualités de réflexion, ses connaissances et ses motivations.

Le déroulement de cette épreuve orale se fait en 2 phases, une de préparation et l'autre consistant en un entretien avec le jury

Le candidat, après tirage au sort d'un document servant de support à l'entretien, prend connaissance de celui-ci et en dresse un plan sommaire lui permettant de présenter le texte au jury, ou, dans le cas d'une citation, de présenter un argumentaire structuré en relation avec le sujet de la citation. Il dispose pour cela de 15 minutes.

L'entretien avec le jury débute par une présentation du document tiré au sort par le candidat (5 minutes), qui se poursuit avec des questions du jury sur le document remis en préparation et se termine par une conversation libre où le candidat sera invité à présenter son parcours et ses motivations.

Le candidat est notamment jugé sur ses aptitudes à présenter une synthèse du texte à partir d'un plan précis et de notes succinctes. Il doit être capable d'argumenter sur le thème du texte à l'aide d'une syntaxe appropriée et d'un vocabulaire riche et précis.

Le jury constate et déplore la faible proportion de candidat très jeunes déclarés admissibles. Il se pose alors la question des moyens envisageables pour rendre plus visible ce concours à ceux qui passent le baccalauréat. Il est fait allusion au forum Studyrama qui se déroule tous les ans, en novembre, à Toulouse et qui réunit les grandes écoles toulousaines.

Le jury réitère sa demande concernant la durée de l'entretien qu'il trouve trop court. Il souhaiterait que celui-ci passe de 20 à 30 minutes.

Avis et recommandations du jury sur les épreuves du concours interne TSM 2016

Le nombre de candidats admissibles avait été arrêté à 4. Seuls 3 candidats ont participé aux épreuves orales, 1 candidat ayant réussi par ailleurs un autre concours.

L'épreuve orale se décompose en 2 parties. La première consiste en un exposé du candidat sur son parcours professionnel, d'une durée de dix minutes au plus, sur la base d'un dossier présentant les acquis de l'expérience professionnelle utiles à l'exercice du métier de technicien supérieur de la météorologie de 1re classe dans la spécialité au titre de laquelle il concourt.

L'entretien se poursuit, dans une seconde partie, à partir de l'exposé que le candidat a présenté, sur des questions relatives à l'environnement professionnel, aux projets et motivations professionnels du candidat.

En vue de cet entretien, le jury dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle remis par le candidat.

Pour cette épreuve, seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté. Cela étant, même s'il n'est pas noté officiellement, ce dossier est important, car il sert de point d'appui au jury pour préparer l'entretien. Il faut donc que le dossier soit de qualité, pour que l'entretien, lors de l'oral, soit efficace et ciblé sur les compétences du candidat.

Si certains candidats remettent des dossiers de RAEP soigneusement élaborés et structurés, c'est loin d'être le cas général. Il est important de rappeler ici que le plan du dossier remis doit être clair, en séparant bien les acquis issus de la formation initiale, le parcours professionnel suivi par le candidat (avec des éléments précis sur chaque poste occupé, sur la durée pendant laquelle ces postes ont été occupés, sur le type de travail effectué poste par poste, sur la localisation géographique du poste, ..), et les formations suivies plus récemment dans le cadre de la formation permanente. Les compétences en langues étrangères sont souvent peu claires dans les dossiers (difficile de savoir si la langue étrangère est couramment pratiquée, ou s'il s'agit de connaissances issues de la formation initiale et peu pratiquée depuis lors).

Il est important également de souligner, dans chacune des fonctions occupées par l'agent, l'organisation générale du travail effectué (travail seul, ou au sein d'une petite/grande équipe), le rôle joué au sein de cette équipe (encadrant, tuteur, exécutant), les horaires associés (surtout s'il ne s'agit pas d'horaires de bureau standard), les déplacements professionnels inhérents au poste (en France, à l'étranger),... Les transitions d'un poste à l'autre au cours de la carrière mériteraient d'être davantage expliquées, afin que la logique d'enchaînement des différentes fonctions occupées par le candidat soit mieux cernée par le jury.

Pour la seconde partie de l'entretien, il est important que le candidat ait une certaine connaissance de l'Etablissement Public dans lequel il souhaite entrer ; le jury ne saurait se contenter de banalités associées à Météo-France. Il est donc important que le candidat se documente avant l'entretien, et puisse ainsi démontrer que ses compétences sont en adéquation avec les besoins de la maison d'emploi qu'il cible. Il est utile que le candidat connaisse les différentes implantations géographiques de Météo-France, les différents types d'emplois associés à la carrière pour laquelle il postule.

Les 2 candidats déclarés aptes via la filière interne en 2016 (l'un sur liste principale, l'autre en liste complémentaire) ont su démontrer qu'ils s'intéressaient réellement aux activités de Météo-France (bonne connaissance des différentes missions et bonne appréhension de l'organisation générale), avaient une bonne idée des métiers qu'ils souhaitaient occuper au sein de l'Etablissement, connaissaient de manière assez précise leurs « points de chute » potentiels à l'issue de leur passage à l'ENM. Ils ont su convaincre le jury de leur motivation pour rejoindre cette nouvelle maison, en précisant en quoi ce futur travail au sein de Météo-France constituait une évolution de carrière majeure pour eux, et comment leur insertion dans ce nouvel environnement professionnel serait bénéfique tant pour eux que pour l'Etablissement Public.